

# Vers une Europe forteresse?

Les dangers liés à l'externalisation et l'aspect informel du régime de contrôle des frontières européennes

Rapport présenté par [Mycea Thebaudeau, stagiaire d'Alternatives en Tunisie](#) au Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux (FTDES)

Le panfleat rédigé par Sofian Philip Naceur en 2021, « Decrypting ICMPD : How a Vienna-based organization coordinates and facilitates for the expansion of a restrictive multi-stakeholder border control regime in Tunisia and beyond », publié sous la bannière du Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES), s'intéresse au Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD). L'auteur se penche sur l'évolution de ce forum mais aussi son importance grandissante dans la constellation d'enjeux humanitaires et de politiques liés aux dynamiques migratoires en Méditerranée.

Après avoir analysé l'expansion de cette organisation dans les dernières années, nous examinerons la nouvelle politique migratoire européenne, le renforcement du phénomène d'externalisation des frontières qui l'accompagne, ainsi que les dangers associés à cette externalisation croissante, et à l'informalité des institutions qui l'entourent. Nous nous intéresserons enfin au rôle de la Tunisie dans ce schéma migratoire, et aux perspectives qui s'offrent en matière de gestion de la migration informelle, et de solidarité.

## Qu'est-ce que l'ICMPD?

Fondé en 1993, l'ICMPD agit comme un « think tank » international et un prestataire de services, proposant son expertise pour « organiser des dialogues intergouvernementaux informels, promouvoir les réseaux intergouvernementaux de fonctionnaires et fournir des recommandations »<sup>1</sup> en matière de politique migratoire.

L'ICMPD travaille également à l'élaboration de politiques, la recherche et le développement de statistiques sur les migrations, et intervient sur le terrain au renforcement des capacités des États.<sup>2</sup> Son importance croissante sur la scène migratoire européenne, particulièrement dans la région méditerranéenne, l'a converti en un acteur clé dans l'externalisation du régime de contrôle des frontières de l'Union européenne (UE).<sup>3</sup>

Pour commencer, il importe de mettre à jour les statistiques rassemblées par l'auteur, qui datent pour la plupart de 2020. À cet égard, on peut mentionner que l'intuition de Naceur était la bonne, quand il prédisait en 2021 que l'expansion de l'ICMPD allait se poursuivre.<sup>4</sup> De fait, dans les dernières années, la tendance à l'élargissement de l'organisation ne s'est pas seulement maintenue, elle s'est amplifiée.

D'abord, l'ICMPD est passée de 18 États membres en 2020 à 21 en 2024. Se sont ajoutés à

---

1 Sofian Philippe Naceur, 2021. *Decrypting ICMPD : How a Vienna-based éorganization coordinates and facilitates for the expansion of a restrictive multi-stakeholder border control regime in Tunisia and beyond*. FTDES, p.20 (toutes les traductions sont libres)

2 *Ibid.*, p. 19

3 *Ibid.*, p. 4

4 *Ibid.*, p. 69

la liste la Grèce en 2021, les Pays-Bas en 2023, et l'Irlande en juillet 2024.<sup>5</sup>

L'organisation est passée de 388 employé.e.s en 2020 à 516 en août 2024, c'est-à-dire que 128 personnes ont été embauchées sur les quatre dernières années<sup>6</sup>, et selon le directeur général, Michael Spindelegger, le recrutement de nouveaux salariés se poursuit.<sup>7</sup> Le centre rassemble aujourd'hui 70 nationalités, 9 de plus qu'en 2020, où il n'en comptait que 61.<sup>8</sup>

Ces employés sont répartis dans 33 bureaux sur le terrain, trois de plus qu'en 2020.<sup>9</sup>

L'ICMPD est aujourd'hui engagé dans plus de 90 projets, contre environ 70 en 2020, et est présent dans plus de 90 pays à travers le monde.<sup>10</sup> Le centre collabore avec plus de 700 partenaires internationaux, dont des institutions de l'UE et des agences des Nations unies, où il a par ailleurs le statut d'observateur.<sup>11</sup>

Mais l'élargissement de l'organisation, et de ses capacités, est particulièrement visible au niveau du budget de l'organisation, qui a augmenté de 20% entre 2023 et 2024, atteignant aujourd'hui plus de 100 millions d'euros<sup>12</sup> contre 58 millions d'euros en 2020<sup>13</sup>, et au vu du volume des projets contractés, qui est passé de 276 millions d'euros en 2020<sup>14</sup> à 700 millions d'euros en 2024, une hausse d'environ 424 millions d'euros<sup>15</sup>. Toujours selon Spindelegger, l'organisation a connu une croissance rapide dans les dernières années et cette expansion nécessite également des changements au niveau de la gestion<sup>16</sup>.

## La nouvelle politique migratoire européenne

Cette expansion de l'ICMPD, dans sa présence internationale et ses capacités, va de pair avec une transformation de la politique migratoire européenne. En effet, en septembre 2020, suivant une volonté de réformer la politique migratoire européenne, la Commission européenne a présenté le *Pacte européen sur la migration et l'asile*<sup>17</sup>. On peut souligner ici la distinction établie entre *migration* et *asile*, deux enjeux qui appellent des réponses de natures différentes. L'aspect migratoire de cette politique consiste en « l'encadrement de l'immigration légale et, ce qui constitue aujourd'hui l'essentiel des moyens déployés, la lutte contre l'immigration clandestine », alors que sur le plan de l'asile, ce pacte vise d'abord à « offrir une protection aux ressortissants de pays tiers qui en ont besoin ». <sup>18</sup> Approuvé par le Parlement européen en avril 2024 puis par le Conseil européen en mai de la même année, ce pacte est supposé entrer en application à partir de 2026.<sup>19</sup>

---

5 ICMPD : International Center for Migration Policy Development. Site internet.

6 *Ibid.*,

7 ICMPD : International Center for Migration Policy Development, 2024. *Annual report : Making migration better*, p.7

8 Naceur, *Decrypting ICMPD*, p.18

9 *Ibid.*,

10 ICMPD, *Annual report*, p. 2

11 Commission européenne, 2023. ICMPD - International Centre for Migration Policy Development. Knowledge for policy.

12 ICMPD, *Annual report*, p. 7

13 Naceur, *Decrypting ICMPD*, p.18

14 *Ibid.*,

15 ICMPD, *Annual report*, p. 2

16 *Ibid.*,

17 Vincent Lequeux, le 10 avril 2024. *Asile et migrations : la politique européenne en 3 minutes*. Toute l'Europe.

18 *Ibid.*,

19 Barthélémy Gaillard, le 30 mai 2024. *Qu'est-ce que le Pacte européen sur la migration et l'asile?* Toute l'Europe.

Cette initiative découle notamment de l'inefficacité des précédentes politiques du même type, qui n'ont pas su faire face à la crise migratoire de 2015-2016. La situation ne s'est malheureusement pas améliorée depuis : on compte plus de 40 000 personnes décédées, ou disparues en mer, depuis 2014.<sup>20</sup>

Pour faire face à l'aggravation des impératifs migratoires et humanitaires, ce pacte ambitionne de renforcer la lutte contre l'immigration illégale en accélérant la reconduction des personnes en situation irrégulière, et de mettre en oeuvre une nouvelle procédure de filtrage aux frontières de l'Union européenne pour accélérer le traitement des demandes d'asile. Cette procédure sera implantée au moyen de « centres de rétention », aux frontières extérieures de l'Union européenne, dans les aéroports notamment. La mise en place de ces centres, qui compteront « un minimum de 30 000 places au total pour l'ensemble de l'UE », pousse à se demander dans quelles conditions les migrants et réfugiés seront détenus, et à quel point le respect de leurs droits fondamentaux peut être garanti.<sup>21</sup>

Le Pacte se propose également de renforcer la solidarité et la collaboration entre les États membres pour éviter la concentration des demandeurs dans certains d'entre eux.<sup>22</sup> C'est particulièrement ce dernier point qu'on reprochait au *Règlement de Dublin*, qui régissait l'accueil des migrants depuis 1990, et qui stipulait que les demandes d'asiles devaient être traitées par le gouvernement du pays d'entrée sur le territoire européen. Si un système de relocalisation des demandeurs a été mis en place, il n'a été que peu effectif, ce qui a entraîné un impact démesuré sur les pays d'entrée principaux des routes migratoires vers l'Europe, dont l'Italie, la Grèce, l'Espagne ou encore Malte.<sup>23</sup>

Cette nouvelle politique comporte également un « volet crise », qui énonce des règles à suivre en cas « d'afflux, de risque d'afflux ou d'instrumentalisation des vagues migratoires par un pays ou un acteur tiers », de même que des dispositions pouvant être prises en cas de crise sanitaire, habilitant l'Union européenne à fermer ses frontières si elle le considère nécessaire.<sup>24</sup>

## **Vers une Europe forteresse**

Cette nouvelle politique migratoire s'inscrit dans une tendance plus générale, marquée depuis les années 1980 par « une politisation et une sécurisation des questions migratoires et d'asile en Europe »<sup>25</sup>, qui se traduit par une volonté croissante d'externalisation des frontières européennes. Ce phénomène n'est pas nouveau, mais s'est considérablement intensifié depuis la crise migratoire de 2015.<sup>26</sup>

L'externalisation, dans son sens premier issu des sciences économiques, signifie « pousser une activité en dehors de son établissement, pour la confier à un sous-traitant contre

---

20 *Ibid.*,

21 *Ibid.*,

22 *Ibid.*,

23 *Ibid.*,

24 *Ibid.*,

25 Théo Burrati, 2020. *EXTERNALISATION DES FRONTIÈRES DE L'UNION EUROPÉENNE : Enjeux et perspectives*. Pour la solidarité : european think and do thank. p.4

26 *Ibid.*, p.8

rémunération ».<sup>27</sup> Dans le cas de la politique migratoire européenne, dont elle est devenue « l'un des principaux piliers », l'externalisation s'entend comme « le transfert d'activités auprès d'un pays tiers ou d'un acteur non-étatique ».<sup>28</sup> Elle se concentre sur deux mesures principales, à savoir « le retour des migrants irréguliers et le blocage des migrants dans les pays tiers ».<sup>29</sup>

Cette stratégie s'appuie sur deux dimensions essentielles. D'abord, sur un plan plus préventif, la première prend la forme d'une aide au développement allouée à des pays tiers, plus précisément ceux qui sont devenus des pays de départ pour les vagues migratoires vers l'Europe, à cause des crises politiques, sociales ou économiques qui y sévissent. Cette aide a pour but de « lutter contre les causes profondes forçant les personnes à émigrer »<sup>30</sup>, mais elle présente le risque d'être instrumentalisée, par le détournement des fonds, qui devraient être utilisés pour « traiter les causes profondes et structurelles de migration », et servent dans les faits à « répondre aux objectifs sécuritaires des États membres » de l'Union européenne.<sup>31</sup>

La seconde, plus réactive, se traduit par la signature d'accords de coopération et de traités, bilatéraux ou multilatéraux avec les pays tiers, qu'ils soient les pays par lesquels transitent les migrants et les réfugiés, ou leurs pays d'origine.<sup>32</sup> Cette approche vise, en gros, à « endiguer les flux avant leur entrée sur le territoire de l'Union ».<sup>33</sup> On peut par exemple citer les accords de réadmission, qui prétendent « faciliter le retour des personnes en séjour irrégulier dans leur pays d'origine ou de transit ».<sup>34</sup> Parmi les accords les plus importants des dernières années, on peut nommer celui signé par l'Union européenne avec la Turquie en 2016, suivi de celui avec la Libye en 2017 et, plus récemment, celui avec la Tunisie, conclu en 2023, sur lequel on reviendra.<sup>35</sup>

## **Des pratiques contestées, voire condamnables**

Selon Théo Buratti, cette « délégation de la gestion des flux migratoires aux pays tiers » peut entraîner des conséquences dangereuses. D'abord, sur le plan du respect du droit international et de la préséance donnée à la démocratie. En effet, en voulant à tout prix partager le fardeau migratoire, l'Europe est portée à fermer les yeux sur les tendances autoritaires, ou carrément les violations des droits humains, dans les pays avec lesquels elle a établi des partenariats.<sup>36</sup> Un exemple douloureusement illustratif est celui de la Libye, qui n'ayant pas signé la Convention de Genève de 1951, ne garantit aucun droits aux migrants et aux réfugiés, lesquels sont considérés comme criminels, et même vendus comme esclaves, selon de nombreuses organisations internationales, ce qui est une conséquence

---

27 *Ibid.*, p.5

28 *Ibid.*, p.3

29 *Ibid.*, p.5

30 *Ibid.*, p.5

31 *Ibid.*, p.15

32 *Ibid.*, p.7

33 *Ibid.*, p. 5

34 Lequeux, *Asile et migrations : la politique européenne en 3 minutes*.

35 *Ibid.*,

36 Buratti, *EXTERNALISATION DES FRONTIÈRES DE L'UNION EUROPÉENNE*, p.13

dramatique, bien qu'indirecte, de l'externalisation des frontières européennes.<sup>37</sup>

Un autre problème lié à cette politique est la modification du rapport de force entre l'Union européenne et les pays d'origine, ou de transit des migrants et des réfugiés. En effet, ces derniers sont de plus en plus « utilisés stratégiquement par les pays tiers comme moyen de chantage dans les processus de négociation avec l'UE »<sup>38</sup>, sans égard pour leurs droits, leur sécurité, voire même leur condition d'êtres humains. Ce type de pressions est particulièrement efficace dans le contexte de la *sécuritisation* de la question migratoire et de la montée de l'extrême-droite et de la xénophobie en Europe. La « sécuritisation » implique de présenter un enjeu ou encore un groupe comme une menace à la sécurité nationale ou publique, impactant du même coup l'opinion publique à son sujet. La perception de l'enjeu comme une menace immédiate et sérieuse est renforcée par un processus discursif, notamment dans les médias, jusqu'à « mettre en péril la survie physique et morale de l'entité sécuritisée ».<sup>39</sup>

Les partis d'extrême-droite exploitent la peur suscitée par cette sécuritisation de la question migratoire, allant jusqu'à la mettre en lien avec une montée de l'insécurité et du terrorisme.<sup>40</sup> Ce type de discours, et leur traction croissante au sein des institutions européennes, influencent de plus en plus les politiques sécuritaires et migratoires des gouvernements du continent.

D'autres problèmes émanent des institutions et agences qui travaillent main dans la main avec les autorités politiques européennes à la mise en œuvre de la politique migratoire, notamment l'ICMPD et l'agence Frontex.

Dans le cas de l'ICMPD, c'est son mode de fonctionnement qui pose problème. En effet, les dialogues intergouvernementaux, les consultations informelles et les services de coordination sont encore aujourd'hui les piliers de l'approche de travail de l'ICMPD.<sup>41</sup> Cette informalité dans les procédures et les délibérations est commune à plusieurs plateformes de première importance pour les questions liées à la migration, notamment le Dialogue sur la Migration de Transit en Méditerranée (MTM), les processus de Budapest, de Khartoum, de Rabat, ou de Prague.<sup>42</sup> Les participants à ces forums se réunissent en groupes de travail, présentent des conférences et des projets sur le renforcement des capacités, le tout s'inscrivant dans une volonté de créer, et d'évoluer dans, un « cadre politique informel ».<sup>43</sup> Cette informalité permet aux participants de se mettre d'accord sur des objectifs politiques et des normes encadrant la coopération entre eux, et ce sans que les États parties ne soient liés par des obligations juridiques.<sup>44</sup> Selon Sabine Hess, citée par Naceur, ces pratiques informelles sont décriées par plusieurs, qui les considèrent comme « technocratiques » et « antidémocratiques », mais aussi comme « une violation inconstitutionnelle de la séparation des pouvoirs et un contournement du contrôle parlementaire ».<sup>45</sup> Naceur rappelle que l'influence de l'ICMPD sur les dialogues intergouvernementaux, et son impact politique sur

---

37 *Ibid.*, p. 11

38 *Ibid.*, p. 14

39 Soufiane Jaballah, 2023. *EU-Tunisian Policy of Managing Migration Across the Mediterranean: Addressing Regular and Irregular Flows*. Arab Reform Initiative. (toutes les traductions sont libres)

40 Soufiane Jaballah, 2024. *De la rue à la mer : Les nouvelles politiques de l'informel en Tunisie*. FTDES, p. 19

41 Naceur, *Decrypting ICMPD*, p. 28

42 *Ibid.*, p. 38

43 *Ibid.*, p. 39

44 *Ibid.*, p. 39

45 *Ibid.*, p. 37

les États participants, ne devraient pas être sous-estimés.<sup>46</sup>

Frontex, l'agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures, soulève d'autres questionnements. Agissant comme le « bras armé » de la politique migratoire européenne, sur les plans opérationnels et techniques<sup>47</sup>, Frontex assure le contrôle aux frontières extérieures de l'Union européenne, ainsi que des tâches liées à la sécurité maritime, aux contrôles de sécurité et aux activités de recherche et de sauvetage.<sup>48</sup> Depuis sa fondation en 2004, cette agence connaît un renforcement continu. En effet, son budget a augmenté dans les dernières années et atteindra normalement 900 millions d'euros par an d'ici 2027, de même que ses effectifs, qui devraient compter 10 000 personnes d'ici la même année. De plus, elle dispose désormais « d'une capacité d'intervention en cas de défaillance du "contrôle aux frontières extérieures", même lorsqu'un État ne la sollicite pas ».<sup>49</sup> Le rôle croissant de cette institution, mais aussi la sécuritisation de plus en plus évidente des enjeux migratoires, inquiète certains, notamment Damien Carême, député européen, selon qui « une augmentation des effectifs coûte cher et cet argent serait mieux utilisé dans l'amélioration de l'accueil des demandeurs d'asile et des migrants »<sup>50</sup>. Il souligne aussi que l'agence n'a « toujours pas nommé de poste de référent au respect des droits humains »<sup>51</sup>, ce qui est un problème en soi, et présente le risque de dérives relatives aux conditions des migrant.e.s et réfugié.e.s, et au respect de leurs droits fondamentaux lors des opérations, et après.

### **Quel rôle pour la Tunisie?**

La Tunisie est considérée par l'Union européenne comme un « partenaire clé dans la gestion des flux migratoires »<sup>52</sup>. Le partenariat conclu entre la Tunisie et l'Union européenne en 2023 peut se résumer à une externalisation de la surveillance des frontières européennes sur le territoire tunisien, en échange d'une coopération européenne avec le régime tunisien, et une reconnaissance de ce même régime.<sup>53</sup> Ce pacte s'inscrit toutefois dans un projet plus large, porté surtout par la droite et l'extrême-droite européennes. Porte-parole officielle de cette mouvance, Georgia Meloni, la présidente du Conseil italien, ne cache pas ses positions quant aux migrants et réfugiés, lesquelles peuvent être résumées comme suit : « Migrez où vous voulez, sauf en Italie ».<sup>54</sup> Cet accord, largement sécuritaire, s'insère précisément dans la ligne préconisée par Meloni, qui tente, « moyennant des soutiens financiers », de donner à la Tunisie « le rôle de poste de surveillance avancé pour empêcher que des clandestins n'entrent en Europe par le sud de l'Italie ».<sup>55</sup>

De fait, ce partenariat se concentre sur la surveillance, le contrôle et le fichage des migrants,

46 *Ibid.*, p. 39

47 Burrati, *EXTERNALISATION DES FRONTIÈRES DE L'UNION EUROPÉENNE*, p.16, p. 5

48 Gaillard, *Qu'est-ce que le Pacte européen sur la migration et l'asile?*

49 *Ibid.*,

50 Adrien Palluet, le 30 mars 2022. *Damien Carême : "Il faut repenser la politique migratoire de l'UE pour faire face aux crises à plus long terme"*. Toute l'Europe.

51 *Ibid.*,

52 Jaballah, 2024. *De la rue à la mer*, p. 26

53 *Ibid.*, p. 27

54 Frida Dahmani, 28 mars 2023. *Que veut vraiment faire l'Union européenne en Tunisie ? Jeune Afrique.*

55 *Ibid.*,

visant à utiliser la Tunisie comme « poste frontière avancé »<sup>56</sup>. Sur le plan financier, la Tunisie se verra accorder une aide de 105 millions d'euros, spécifiquement destinée à la lutte contre l'immigration irrégulière, ainsi qu'une aide budgétaire dite « directe », de 150 millions d'euros, qui tombe très bien dans la mesure où la Tunisie est aux prises avec une grave crise budgétaire, et fait face à des pénuries massives touchant les produits de première nécessité.<sup>57</sup>

Ce type de pratique est tout à fait cohérent avec la dynamique plus large d'externalisation croissante du contrôle des frontières européennes, et avec l'approche adoptée par l'État tunisien en regard à la migration informelle. Mettant en avant le thème de la sécurité nationale, le gouvernement tunisien conçoit l'immigration informelle comme une menace à l'ordre public et à la sécurité nationale, une perception que vient renforcer une rhétorique populiste qui corréle le phénomène migratoire avec une augmentation des risques de radicalisation et de criminalité.<sup>58</sup> Ce type de rhétorique vient appuyer les pratiques répressives de l'État tunisien envers les migrants et réfugiés irréguliers, éclipsant les réalités complexes des mouvements migratoires, et leurs causes structurelles, qu'elles soient politiques, économiques, sécuritaires ou même climatiques. Faire face aux enjeux migratoires nécessiterait avant tout des politiques économiques et sociales, plutôt que de se rabattre sur une logique répressive et sécuritaire<sup>59</sup>, qui donne lieu à des « politiques racistes et discriminatoires », entraînant « une forme d'apartheid »<sup>60</sup>, encore renforcée par la militarisation des contrôles aux frontières terrestres et maritimes ou par l'incarcération des migrants et réfugiés dans des centres de rétention européens.

Toutefois, les critiques de cet accord ne manquent pas. Un ancien bénévole de médecins du monde, considère qu'il est « absurde de mettre la Tunisie dans cette position intenable et indigne, et de la rémunérer pour adopter une position contraire aux droits humains ».<sup>61</sup> En effet, le traitement des migrants et réfugiés par les autorités tunisiennes, malgré ce qu'en dit le président, est inhumain : « des centaines de migrants ont été arrêtés en Tunisie, puis « déportés », selon les ONG, vers des zones inhospitalières sur les frontières avec Algérie et Libye ».<sup>62</sup> Un autre cas où l'Europe préfère fermer les yeux sur des violations des droits humains en échange de la gestion externe de ses enjeux de migration et d'asile. Selon Soufiane Jaballah, la Tunisie accepte de prendre sur elle une partie du fardeau de l'immigration informelle en échange du silence européen sur la gouvernance du pays. Il ajoute que la stabilité, mais aussi la survie, des régimes politiques en Tunisie, qu'ils soient démocratiques ou autocratiques, dépend de leur adhésion aux politiques migratoires européennes. Cet accord tacite résulte en un « cercle vicieux », qui porte atteinte aux droits individuels et collectifs en des tunisiens et des migrants, en porte-à-faux avec les accords internationaux relatifs aux droits humains.<sup>63</sup>

---

56 Frida Dahmani, 19 juillet 2023. « En faisant de la Tunisie un poste-frontière, l'UE crée un précédent ». Jeune Afrique.

57 Collaboration Jeune Afrique, 17 juillet 2023. Immigration : l'UE et la Tunisie trouvent un accord à 105 millions d'euros. Jeune Afrique.

58 Jaballah, 2024. *De la rue à la mer*, p. 12

59 *Ibid.*, p. 12

60 Jaballah, 2023. *EU-Tunisian Policy of Managing Migration Across the Mediterranean*

61 Dahmani, Que veut vraiment faire l'Union européenne en Tunisie ?

62 Collaboration Jeune Afrique, Immigration : l'UE et la Tunisie trouvent un accord à 105 millions d'euros.

63 Jaballah, 2023. *EU-Tunisian Policy of Managing Migration Across the Mediterranean*

## Quelles perspectives?

Toujours selon Carême, « s'obstiner à durcir des politiques inefficaces et cruelles est au mieux inutile, au pire contraire à nos valeurs, aux droits européen et international ». <sup>64</sup> S'attaquer aux causes profondes des migrations, au moyen de plans clairs et complets d'aide au développement par exemple, plutôt que de mettre en oeuvre des solutions à court terme comme déléguer le fardeau à des États tiers, est la seule manière efficace de « mettre en place les réponses adaptées, concrètes et nécessaires, aussi bien pour l'Union européenne que pour la sécurité des migrants forcés » <sup>65</sup>. Une autre mesure, soulevée par Carême, serait la création de « corridors humanitaires », qui permettraient de sécuriser le flux migratoire en le faisant transiter par des voies légales, qui seraient organisées par les États. <sup>66</sup>

Selon Jaballah, il est « impératifs de s'appuyer sur des études scientifiques » pour découvrir les causes et les processus individuels qui sont à l'origine des phénomènes migratoires, pour par la suite « transformer ces connaissances en politiques concrètes », plutôt que de tomber dans les préjugés sur les migrants et les réfugiés, ou de suivre les intérêts des institutions et régimes politiques, qu'il s'agisse de l'Union européenne ou de la Tunisie. <sup>67</sup>

Il importe d'éviter de tomber dans le piège de la sécuritisation de la question migratoire, qui favorise surtout la montée de l'extrême-droite et la discrimination envers les migrants forcés, allant parfois jusqu'à mettre en péril leur sécurité, comme c'est le cas en Tunisie ou en Libye.

Les questions relatives aux enjeux de migration et d'asile en Europe n'appellent pas une réponse simple, mais une réponse concertée, responsable, et mise en oeuvre dans le respect du droit international et des droits humains, tout en gardant comme valeur phare la solidarité avec les migrants et les réfugiés.

## Bibliographie

- Sofian Philippe Naceur, 2021. *Decrypting ICMPD : How a Vienna-based organization coordinates and facilitates for the expansion of a restrictive multi-stakeholder border control regime in Tunisia and beyond*. FTDES, 70 p.
- Soufiane Jaballah, 2024. *De la rue à la mer : Les nouvelles politiques de l'informel en Tunisie*. FTDES, 79 p. <https://ftdes.net/wp-content/uploads/2024/05/De-LA-RUE-a-la-Mer.pdf>
- Soufiane Jaballah, 2023. *EU-Tunisian Policy of Managing Migration Across the Mediterranean: Addressing Regular and Irregular Flows*. Arab Reform Initiative. <https://www.arab-reform.net/publication/eu-tunisian-policy-of-managing-migration->

---

<sup>64</sup> Tribune, le 5 avril 2024. [Pour / Contre] *Le Pacte asile et migration : une solution pour l'Union européenne?*. Toute l'Europe.

<sup>65</sup> Burrati, *EXTERNALISATION DES FRONTIÈRES DE L'UNION EUROPÉENNE*, p.15

<sup>66</sup> Palluet, Damien Carême : "Il faut repenser la politique migratoire de l'UE pour faire face aux crises à plus long terme".

<sup>67</sup> Jaballah, 2024. *De la rue à la mer*, p. 71

[across-the-mediterranean-addressing-regular-and-irregular-flows/](#)

- ICMPD : International Center for Migration Policy Development. Site internet : <https://www.icmpd.org/>
  
- ICMPD : International Center for Migration Policy Development, 2024. *Annual report : Making migration better*. 49 p. <https://www.icmpd.org/file/download/61078/file/ICMPD%2520Annual%2520Report%25202023.pdf>
  
- Commission européenne, 2023. *ICMPD - International Centre for Migration Policy Development*. Knowledge for policy. [https://knowledge4policy.ec.europa.eu/organisation/icmpd-international-centre-migration-policy-development\\_en](https://knowledge4policy.ec.europa.eu/organisation/icmpd-international-centre-migration-policy-development_en)
  
- Vincent Lequeux, le 10 avril 2024. *Asile et migrations : la politique européenne en 3 minutes*. Toute l'Europe. <https://www.touteurope.eu/l-ue-dans-le-monde/migrations-la-politique-europeenne-en-3-minutes/>
  
- Barthélémy Gaillard, le 30 mai 2024. *Qu'est-ce que le Pacte européen sur la migration et l'asile?* Toute l'Europe. <https://www.touteurope.eu/societe/que-contient-le-pacte-europeen-sur-la-migration-et-l-asile/>
  
- Tribune, le 5 avril 2024. *[Pour / Contre] Le Pacte asile et migration : une solution pour l'Union européenne?*. Toute l'Europe. <https://www.touteurope.eu/l-ue-dans-le-monde/pour-contre-le-pacte-asile-et-migration-une-solution-pour-l-union-europeenne/>
  
- Adrien Palluet, le 30 mars 2022. *Damien Carême : "Il faut repenser la politique migratoire de l'UE pour faire face aux crises à plus long terme"*. Toute l'Europe. <https://www.touteurope.eu/l-ue-dans-le-monde/damien-careme-il-faut-repenser-la-politique-migratoire-de-l-ue-pour-faire-face-aux-crisis-a-plus-long-terme/>
  
- Théo Burrati, 2020. *EXTERNALISATION DES FRONTIÈRES DE L'UNION EUROPÉENNE : Enjeux et perspectives*. Pour la solidarité : european think and do thank. 26 p. [https://www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/na\\_2020\\_div\\_externalisation\\_des\\_frontieres\\_de\\_l\\_union\\_europeenne.pdf](https://www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/na_2020_div_externalisation_des_frontieres_de_l_union_europeenne.pdf)
  
- Frida Dahmani, 19 juillet 2023. « *En faisant de la Tunisie un poste-frontière, l'UE crée un précédent* ». Jeune Afrique.

<https://www.jeuneafrique.com/1464265/politique/romdhane-ben-amor-ftdes-en-faisant-de-la-tunisie-un-poste-frontiere-lue-cree-un-precedent/>

- Frida Dahmani, 28 mars 2023. *Que veut vraiment faire l'Union européenne en Tunisie ?*. Jeune Afrique. <https://www.jeuneafrique.com/1431216/politique/que-veut-vraiment-faire-lunion-europeenne-en-tunisie/>
- Collaboration Jeune Afrique, 17 juillet 2023. *Immigration : l'UE et la Tunisie trouvent un accord à 105 millions d'euros*. Jeune Afrique. <https://www.jeuneafrique.com/1463575/politique/immigration-lue-et-la-tunisie-trouvent-un-accord-a-105-millions-deuros/>